



Ma salle de sport ferme brutalement

Par **claire1375**, le **10/04/2015** à **15:05**

Bonjour,

Hier jeudi 9 avril 2015, ma salle de sport, ladyfitness, vient de me signaler qu'elle va fermer définitivement le 27 avril 2015(soit dans 15 jours). Il me restait à utiliser environ 120 tickets(soit une somme d'environ

300 €). Je ne pourrai pas utiliser ces 120 tickets restant en 15 jours bien évidemment.

Comment récupérer cette somme ?

Ont-ils le droit de nous prévenir 15 jours à l'avance ?

Cette information a été donnée par mail, est-ce légal ?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.